

Niort, le

13 JAN. 2015

Monsieur Jérôme BALOGÉ
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

140, RUE DES EQUARTS
CS 28770
79027 NIORT

Objet : Avis de la Ville de NIORT dans le cadre de la consultation relative au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

.....
**Direction de Projet
Environnement et Handicap**

Monsieur le Président,

Votre interlocuteur :
Claire BATIFOULIER
tél. 05 49 78 78 10

Références :
DPEH/2015-01-1
Pièces jointes :

Conformément à la demande du Conseil Régional Poitou-Charentes, exprimée par courrier le 20 novembre dernier, je souhaite vous faire part de l'avis de la Ville de Niort dans le cadre de la consultation relative au Schéma Régional de Cohérence Ecologique afin que celui-ci soit intégré à l'avis officiel de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Les élus et services de la Ville concernés ont procédé à la lecture des différents documents et cartographies composant le SCRE. Cette lecture a été d'autant plus attentive que, la Ville de Niort a identifié sa propre Trame Verte et Bleue communale depuis 3 ans maintenant, et qu'elle mène de nombreuses actions en faveur de la fonctionnalité des continuités écologiques de son territoire.

Je tiens tout d'abord à saluer la qualité du SCRE Poitou-Charentes tant en matière de contenus que de pédagogie : le diagnostic semble complet, les enjeux régionaux clairement identifiés, les cartographies pertinentes et appropriables par tous.

Je constate que la TVB niortaise est cohérente avec celle identifiée dans le SCRE, dans toutes ses composantes : les réservoirs de biodiversité et les principaux corridors. Quelques ajustements seront nécessaires suite aux apports du SCRE, notamment pour revoir le périmètre de quelques réservoirs de biodiversité communaux, sur les secteurs de plaines ouvertes et de bocage, afin d'agrandir leur surface et les faire ainsi correspondre avec les périmètres définis dans le SCRE.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique confirme et renforce la responsabilité de la Ville de Niort en matière de conservation des continuités écologiques que sont la Sèvre niortaise, la vallée du Lambon, le bocage, les secteurs de marais et les zones humides, les pelouses sèches calcicoles et les plaines ouvertes.

Pour des questions d'échelle, le SRCE présente la ville de Niort comme un ensemble urbain fragmentant les continuités écologiques. Or, à une échelle plus fine, la trame verte et bleue communale intègre la zone urbaine comme une sous-trame

(anthropique) de la TVB dans laquelle les espaces verts interstitiels (parcs publics, jardins privés, friches urbaines et industrielles, ...) jouent un rôle déterminant dans la TVB. De nombreuses actions en faveur de la Nature en Ville sont mises en œuvre et participent activement à la fonctionnalité des continuités écologiques.

De plus, je souhaite vous faire part de quelques propositions, qui, si vous en êtes d'accord, pourraient être relayées auprès du Conseil Régional :

- La TVB niortaise identifie le secteur de l'aérodrome Niort-Marais poitevin comme étant un réservoir de biodiversité : je propose donc l'intégration de ce secteur dans le réservoir de la plaine ouverte situé au sud-est de la commune (cf. carte jointe).
- Des zones de conflit pourraient également être ajoutées dans le SRCE car elles ont été identifiées dans la TVB niortaise ; elles concernent principalement la rocade sud de la commune ainsi que le boulevard de l'Europe. (cf. carte jointe).

La lecture des documents a conduit à s'interroger sur les méthodes d'identification des zones de conflits du SCRE mais également sur la présence de pelouses sèches calcicoles cartographiées en bordure de la rocade sud de la commune, sans trouver de réponse. Aussi, je souhaiterais que ces remarques fassent partie de l'avis qui sera transmis au Conseil régional.

Les services de la Ville et moi-même restons disponibles pour tout échange complémentaire et toute précision concernant cet avis ainsi formulé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Maire de Niort
L'Adjoint délégué



Michel PAILLEY